

## Aides financières directes 2015

### Installations productrices

Panneaux solaires thermiques	Fr.	1'400.-	+ 100.-/m <sup>2</sup>	(surface d'absorbeur)
Installations solaires photovoltaïques < 9,99 kWc	Fr.	1'400.-	+ 850.-/kWc	Installation ajoutée
	Fr.	1'800.-	+ 1'050.-/kWc	Installation intégrée
Installations solaires photovoltaïques > 10 kWc				Demande au fond selon modalités usuelles
Chaudière à bois < 70 kW	Fr.	1'500.-	+ 100.-/kW	(pellets, plaquettes, bûches)
Bonus filtre à particules	Fr.	500.-		
Remplacement des chauffages électriques :				
- Par une chaudière à bois ou une pompe à chaleur < 70 kW	Fr.	1'500.-	+ 100.-/kW	(voir chaudière à bois, ci-dessus)
- Création du réseau hydraulique	Fr.	5'000.-	+ 20/m <sup>2</sup>	(surface basée sur celle du Registre Cantonal des bâtiments)

### Assainissement des bâtiments et économie

Obtention du Label Minergie	Fr.	5'000.-		Forfait
Isolation du bâtiment	Fr.	20.-/m <sup>2</sup>		Toit, murs et sol avec U < 0,20 W/m <sup>2</sup> K
Remplacement des fenêtres	Fr.	60.-/m <sup>2</sup>		avec U <sub>vitrage</sub> < 0,7 W/m <sup>2</sup> K
Vannes thermostatique				20 % du montant des fournitures

### Mobilité et développement durable

Abonnement demi-tarif CFF <sup>1</sup>		50 % du prix d'achat (mensuel ou annuel)
Abonnement Général CFF <sup>1</sup>		20 % du prix d'achat
Scooter électrique <sup>1-2</sup>		20 % du prix d'achat, max Fr. 1'000.-
Vélo électrique <sup>1-2</sup>		20 % du prix d'achat, max Fr. 500.-
Vélo <sup>1-2</sup>		20 % du prix d'achat, min. Fr. 50.- et max Fr. 200.-
Co-voiturage <sup>3</sup>	Fr.	100.- / an Sur présentation de l'inscription au site : <a href="http://www.e-covoiturage.ch">www.e-covoiturage.ch</a>
Affiliation à Mobility		20 % de la cotisation annuelle

<sup>1</sup> pour usage personnel

<sup>2</sup> pas de revente dans les 2 ans qui suivent l'achat

<sup>3</sup> pour la personne mettant à disposition son véhicule

*Tout autre demande doit faire l'objet d'une spécifique*